



## **Profil international des compétences professionnelles**

### **RELATIVES AU METIER DE**

### **Promoteur de l'environnement dans l'entreprise (GreenPoint)**

***Projet : Développement de la norme de qualification GreenPoint et de sa mise en œuvre dans les petites entreprises du secteur de la métallurgie***  
**526638-LLP-1-2012-1-ES-LEONARDO-LMP**



FUNDACIÓN **equipo humano**



# **Description du profil des compétences GreenPoint**

## **Synthèse des fonctions**

L'employé « vert » (GreenPoint) encourage les actions pro-écologiques sur le lieu de travail et veille au respect des dispositions juridiques relatives à l'environnement écologique dans l'entreprise.

## **Description du profil des compétences de l'employé « vert » - GreenPoint**

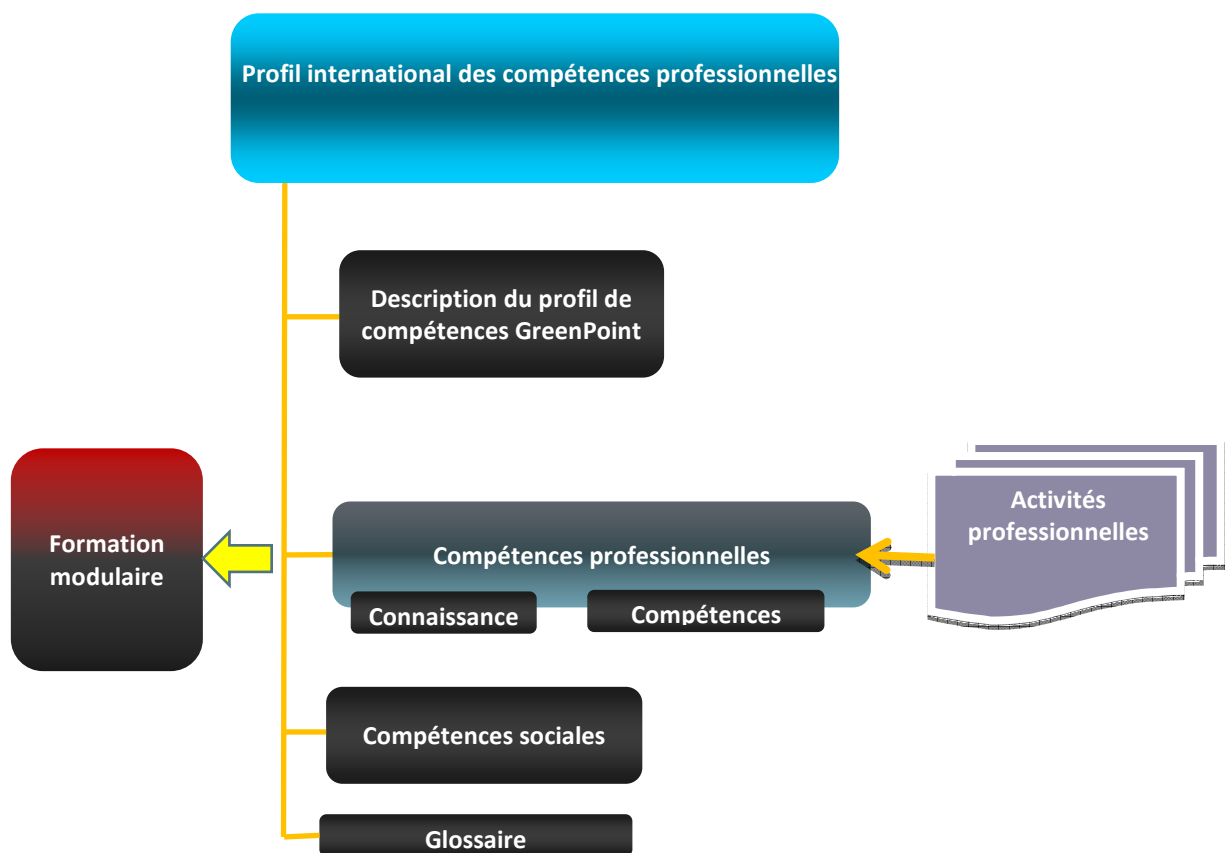
L'employé « vert » met en œuvre des activités professionnelles sur son lieu de travail, dans le respect des procédures de protection de l'environnement en vigueur dans l'entreprise. Dans le cadre de son travail, il effectue des activités professionnelles de base que son employeur lui a confiées, tout en consacrant une partie de son temps de travail aux opérations liées à la protection de l'environnement dans l'entreprise. Le travail de l'employé « vert » est l'exécution des activités professionnelles en portant une attention toute particulière à ce que ces dernières soient conformes aux réglementations et aux normes de protection de l'environnement dans l'entreprise. Ces activités comprennent la mise à jour et la sensibilisation à la protection de l'environnement afin de réduire au maximum l'impact environnemental de l'entreprise. Ainsi, il peut coordonner l'activité de gestion des déchets dans l'entreprise (collecte, tri et mise au rebut/vente des déchets industriels, municipaux et dangereux). L'employé « vert » met en œuvre des principes de gestion raisonnée des ressources de protection de l'environnement et de l'énergie dans l'entreprise, tout en s'appuyant sur les normes de gestion environnementale en vigueur dans les pays de l'UE. Il contrôle les conditions dans lesquelles les polluants sont fabriqués, ainsi que le fonctionnement des installations et des systèmes de stockage des déchets dans l'entreprise. Soutenir le processus de développement des compétences écologiques des employés de l'entreprise constitue la tâche supplémentaire de l'employé « vert ».

L'employé « vert » travaille dans des PME appartenant à des sous-secteurs de l'industrie métallurgique, tels que l'usinage, les revêtements métalliques, le traitement de surface, la réparation automobile. Il travaille dans l'usine ou sur le site de l'usine. Certaines activités sont effectuées dans des bureaux. La mise en œuvre de la plupart des activités implique l'utilisation d'installations/ dispositifs/ systèmes pour stocker des déchets industriels et des substances dangereuses. Les activités effectuées dans les bureaux impliquent l'utilisation d'un ordinateur disposant d'une connexion Internet. L'employé « vert » travaille habituellement en petites équipes sous la direction d'un supérieur.

Les compétences professionnelles GreenPoint de l'employé « vert » ne peuvent être acquises via une formation classique, mais bien uniquement grâce à une formation GreenPoint, spécialement élaborée à cette fin. Le certificat international GreenPoint confirme les compétences professionnelles acquises au cours du processus de formation.

Après avoir acquis des compétences, les employés pourront soutenir les PME actives dans le secteur de la métallurgie, pour qu'elles deviennent plus respectueuses de l'environnement en améliorant leurs pratiques de travail et en encourageant la culture du raisonnement écologique au sein de l'entreprise (plus particulièrement quatre sous-secteurs de la métallurgie : réparation automobile, traitement de surface, usinage et revêtements métalliques). Le nouveau profil d'employé appelé GreenPoint désigne une personne bien avertie dans le domaine de la législation environnementale et des procédures de travail. Il dirige les processus dans les ateliers et représente la source d'informations pour le reste des employés, afin de garantir le respect des législations environnementales en vigueur dans l'entreprise.

Les PME qui montrent de bonnes pratiques environnementales via la mise en œuvre du schéma GreenPoint se verront accorder le *Label GreenPoint des entreprises*. Ce label de qualité sera promu dans les agences de qualification afin d'ajouter de la valeur et de la reconnaissance aux performances environnementales GreenPoint. Sur le plan personnel, un *certificat Green Point* sera accordé aux employés formés au programme GreenPoint.



## Activités professionnelles

PT1. Acquisition et mise à jour des connaissances concernant la protection de l'environnement et les obligations de l'employeur dans ce domaine.

PT2. Transmission des informations et des conseils aux employés de l'entreprise dans le cadre du respect des conditions de protection de l'environnement.

PT3. Programmation et exécution d'inspections régulières des installations, des dispositifs et des systèmes dédiés au stockage des déchets dans l'entreprise.

PT4. Prévention ou réduction de la pollution dans l'entreprise et de l'impact négatif sur l'environnement.

PT5. Mise en œuvre de la coopération avec les personnes et les unités organisationnelles responsables des actions pro-écologiques.

## Liste des compétences professionnelles

PC-1. Promotion des actions pro-écologiques dans l'entreprise (PT-1, PT-2, PT-5)

PC-2. Soutien des opérations dans le respect de la loi sur la protection de l'environnement dans l'entreprise (PT-3, PT-4, PT-5)

SC – Compétences sociales. (PT1-PT5)

Corrélation entre les activités professionnelles et les compétences professionnelles

Activités professionnelles	Compétences professionnelles	
	PC-1	PC-2
PT 1. Acquisition et mise à jour des connaissances sur la protection de l'environnement et les obligations de l'employeur dans ce domaine.	X	
PT 2. Transmission aux employés de l'entreprise des informations et des conseils relatifs au respect des conditions de protection de l'environnement.	X	
PT 3. Programmation et exécution d'inspections régulières des installations, des dispositifs et des systèmes dédiés au stockage des déchets dans l'entreprise.		X
PT 4. Prévention de la production de déchets ou réduction de la quantité de déchets dans l'entreprise, et impact négatif sur l'environnement.		X
PT 5. Mise en œuvre de la coopération des personnes et des unités organisationnelles responsables des actions pro-écologiques.	X	X

### Descripteurs définissant les niveaux du cadre européen des certifications (CEC)<sup>1</sup>

SAVOIRS	APTITUDES	COMPÉTENCES
<b>Niveau 3 – Acquis de l'éducation et de la formation correspondant au niveau 3</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études</li> <li>adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes</li> </ul>

<sup>1</sup> Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 concernant l'établissement du cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

## Description des compétences professionnelles

PC-1. Promotion des actions pro-écologiques dans l'entreprise (PT-1, PT-2, PT-5)	
SAVOIRS - Connaître et comprendre...	APTITUDES - Pouvoir...
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les types de déchets industriels et municipaux dans les entreprises du secteur de la métallurgie</li> <li>- Les types de substances dangereuses</li> <li>- Les principes de prévention de la production des déchets et de la pollution</li> <li>- Les principes des mesures à suivre en situations d'urgence et de la planification des actions préventives</li> <li>- Les sources de financement des projets qui entrent dans le domaine de la protection de l'environnement dans l'entreprise</li> <li>- Les sources de financement de la formation des employés qui entre dans le domaine de la protection de l'environnement dans l'entreprise</li> <li>- Les solutions techniques qui réduisent l'impact négatif de l'entreprise sur l'environnement</li> <li>- Les principes de labellisation des déchets</li> <li>- Les types de pollution de l'air, de l'eau et du sol.</li> <li>- Les principes de la gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer les notions d'écologie de base</li> <li>- Indiquer les sources de pollution dans l'entreprise</li> <li>- Présenter des propositions visant à améliorer les pratiques de protection de l'environnement dans l'entreprise</li> <li>- Informer la direction sur les nouvelles solutions techniques visant à réduire ou à éliminer la pollution de l'environnement</li> <li>- Recommander des offres de formation pour les employés</li> <li>- Expliquer les notions d'écologie de base</li> <li>- Sélectionner les vêtements de protection adéquats et assurer le tri des déchets</li> <li>- Anticiper les risques sanitaires et environnementaux</li> <li>- Indiquer des modes de réaction responsables en cas de danger environnemental exceptionnel.</li> <li>- Évaluer la qualité de l'air et de l'eau d'après les classifications en vigueur</li> <li>- Indiquer les sources de pollution ou d'émission sonore</li> <li>- Présenter des propositions visant à améliorer les pratiques de protection de l'environnement dans l'entreprise</li> <li>- Proposer des sujets de formation pour les employés qui entrent dans le cadre de la protection de l'environnement dans l'entreprise</li> <li>- Utiliser des ressources éducatives libres en lien avec la protection de l'environnement</li> </ul>
COMPÉTENCES - Capable...	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assumer la responsabilité des résultats de la promotion d'actions pro-écologiques dans l'entreprise</li> <li>• De suivre le déroulement des actions relatives aux principes de développement durable</li> <li>• De prendre et de justifier des décisions pour les grandes questions relatives à la protection de l'environnement dans l'entreprise</li> <li>• De lancer des actions pour le développement des compétences pro-écologiques des employés de l'entreprise</li> <li>• De sensibiliser les employés à la notion de responsabilité concernant les dégâts sur l'environnement</li> <li>• De communiquer et coopérer de manière collective en vue de développer des actions pro-</li> </ul>	

écologiques dans l'entreprise

- D'inspirer de manière indépendante des actions visant à améliorer la gestion des déchets dans l'entreprise
- D'adapter son comportement en fonction de situations passées résultant de la gestion des déchets dans l'entreprise
- D'accepter la responsabilité de sa propre formation dans le cadre des dispositions juridiques et des principes de protection de l'environnement

## PC-2. Actions de soutien dans le cadre du respect de la loi sur la protection de l'environnement dans l'entreprise (PT-3, PT-4, PT-5)

SAVOIRS - Connaître et comprendre...	APTITUDES - Pouvoir...
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les exigences légales de l'UE dans le cadre de la protection de l'environnement dans le secteur de la métallurgie</li> <li>– Les exigences légales nationales dans le cadre de la protection de l'environnement dans le secteur de la métallurgie</li> <li>– Les normes de gestion de l'environnement (ISO 14001/EMAS)</li> <li>– Les exigences nationales des procédures dans le cadre de la gestion des déchets (permis, registres, rapports)</li> <li>– Les normes nationales et européennes relatives à la pollution de l'air et de l'eau, ainsi qu'aux niveaux de vibrations et d'émissions sonores.</li> <li>– Les actes juridiques relatifs à la gestion des déchets</li> <li>– Les types de déchets dans l'entreprise</li> <li>– Les exigences techniques relatives au stockage des déchets dans l'entreprise du secteur de la métallurgie</li> <li>– Les exigences techniques relatives aux installations, aux dispositifs et aux systèmes utilisés pour le stockage des déchets dans l'entreprise.</li> <li>– L'offre de formation à la protection de l'environnement dans les entreprises du secteur de la métallurgie</li> <li>– Les procédures en cas de niveau de pollution de l'environnement supérieur au niveau acceptable</li> <li>– Les principes de fonctionnement et de mise en œuvre des instruments de mesure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appliquer les dispositions de protection de l'environnement en vigueur dans un pays donné</li> <li>– Appliquer les dispositions de protection de l'environnement en vigueur dans l'Union européenne</li> <li>– Procéder selon les normes de gestion de l'environnement (ISO 14001/EMAS)</li> <li>– Rédiger des rapports relatifs à la gestion des déchets dans l'entreprise</li> <li>– Appliquer des procédures dans le cadre de l'impact de l'entreprise sur l'environnement</li> <li>– Inspecter les installations, les dispositifs et les systèmes dédiés au stockage des déchets dans l'entreprise</li> <li>– Informer ses supérieurs des valeurs supérieures à la normale révélées par les instruments de mesure</li> <li>– Veiller au bon fonctionnement des instruments de mesure qui analysent le niveau de pollution environnemental</li> <li>– Réduire le champ de contamination d'une zone grâce à des mesures de protection, sous la direction d'un supérieur, jusqu'à l'arrivée des unités de secours spécialisées</li> <li>– Informer ses supérieurs de la nécessité de prendre des actions en lien avec le dépassement du niveau de pollution.</li> </ul>

### COMPÉTENCES - Capable...

- D'assumer la responsabilité de sa propre formation dans le cadre des dispositions juridiques et des principes de protection de l'environnement
- De résoudre les problèmes en ayant recours à des sources d'information connues et en tenant compte des déterminants institutionnels
- De contrôler les actions des employés et leur respect de la loi sur la protection de l'environnement dans l'entreprise
- De communiquer et coopérer de manière collective en vue de développer des actions pro-écologiques dans l'entreprise

## Profil des compétences clés (évaluation des compétences clés pour un poste)

Les compétences clés sont celles que les employeurs exigent et qui font défaut aux employés. Outre les compétences professionnelles, les employeurs indiquent des lacunes dans des compétences plus générales, que l'on a tendance à appeler compétences clés dans la documentation sur ce thème.

Par compétences clés, on doit comprendre « interaction des savoirs, des aptitudes et des attitudes correspondant à une situation donnée. Ces compétences clés incluent des compétences nécessaires à tous pour la réalisation et le développement personnels, en tant que citoyen actif, pour l'intégration sociale et l'emploi ».<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006/92/CE).

La Figure 1 présente l'évaluation des compétences clés pour le poste d'**employé « vert » (GreenPoint)**

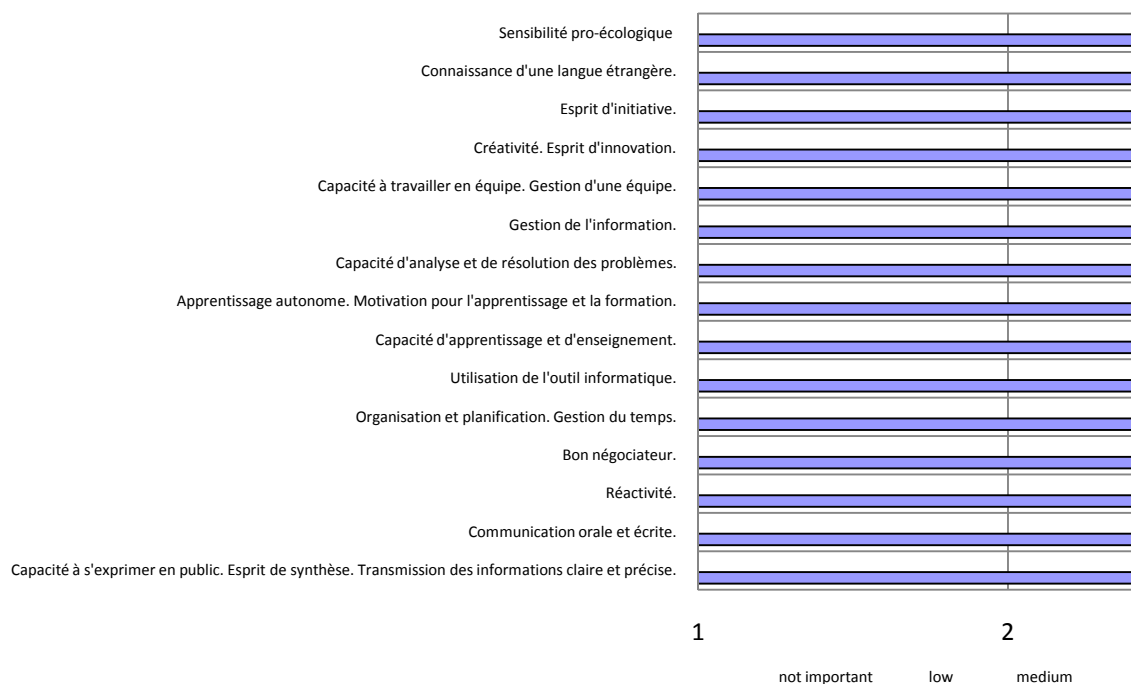


Figure 1. Profil de compétences clés pour le poste d'**employé « vert » (GreenPoint)**<sup>3</sup>

## Glossaire

- Travail** – ensemble des activités (ensemble des actions) sélectionnées en tant que résultat de la division du travail social effectué de façon linéaire ou avec de légères variantes par des personnes en particulier, et exigeant des qualifications ou des compétences spécifiques (savoirs, aptitudes et compétences sociales), acquises suite à une formation ou la pratique. L'exécution du travail constitue la source de revenu.
- Spécialisation** – résultat de la division des tâches au sein d'un travail. Elle comprend un groupe d'actions à caractère similaire (liées à une même fonction exercée ou thème de travail), nécessitant des savoirs et des aptitudes approfondis ou supplémentaires acquis grâce à une formation ou à une pratique supplémentaire.
- Activité professionnelle** – partie ou étape logique des activités dans un travail, avec un début et une fin clairement définis, sélectionnée en fonction du type ou de la nature des actions à exercer en lien avec un objectif : aboutir à un produit, un service ou une décision.
- Compétences professionnelles** – tout ce qu'un employé connaît, comprend et est capable d'effectuer, de manière adaptée à une situation sur un lieu de travail. Ces compétences sont divisées en trois ensembles : savoirs, aptitudes et compétences sociales.
- Compétences clés** - interaction des savoirs, des aptitudes et des attitudes adaptés à une situation. Ces

<sup>3</sup> La liste des compétences clés a été élaborée à partir de la liste utilisée dans le projet LDV : *Développement de la norme de qualification GreenPoint et de sa mise en œuvre dans les petites entreprises du secteur de la métallurgie*



compétences clés sont des compétences nécessaires à tous pour la réalisation et le développement personnels, en tant que citoyen actif, pour l'intégration sociale et l'emploi.

**Qualifications professionnelles**

– ensemble d'indicateurs d'éducation et de formation (ressources de savoirs, aptitudes et compétences sociales) validés par l'institution autorisée.

**Cadre européen des certifications**

- ensemble de références adoptées dans l'Union européenne, permettant de comparer les certifications acquises dans divers États. Huit niveaux de certification définis par les exigences des résultats de formation ont été définis dans le cadre européen des certifications.

**Système national de certification**

- toutes les actions officielles visant à valider les indicateurs d'éducation et de formation pour les besoins du marché du travail, de la société civile et du développement individuel des apprenants.

**Savoirs**

– ressources de faits, principes, théories et expériences interconnectés et acquis par un apprenant.

**Aptitudes**

– capacité à appliquer des connaissances et des pratiques éprouvées pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes.

**Compétences sociales**

– aptitudes, talents et caractéristiques nécessaires à une participation autonome, collective et responsable dans la vie sociale et professionnelle.